

Informations de base	
2001/2088(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Éducation et formation tout au long de la vie. Mémoire	Procédure terminée
Subject 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	VAN BREMPT Kathleen (PSE)	06/03/2001
	Commission pour avis		Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	SCHMID Herman (GUE /NGL)	15/02/2001
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	2430	2002-05-30
	Education, jeunesse, culture et sport	2408	2002-02-14
	Education, jeunesse, culture et sport	2330	2001-02-12
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/10/2000	Publication du document de base non-législatif	SEC(2000)1832 	Résumé
12/02/2001	Débat au Conseil		
14/05/2001	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
18/09/2001	Vote en commission		Résumé

18/09/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0322/2001	
23/10/2001	Décision du Parlement	T5-0525/2001	Résumé
23/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/02/2002	Débat au Conseil		Résumé
09/05/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		
30/05/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2088(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/5/14691

Éducation et formation tout au long de la vie. Mémoire

2001/2088(COS) - 30/10/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un Mémoire sur l'éducation tout au long de la vie. CONTENU : Le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 a représenté une étape décisive pour l'orientation politique et l'action de l'Union européenne. Les conclusions de ce Sommet confirment en particulier que l'évolution vers l'éducation et la formation tout au long de la vie doit accompagner une transition réussie vers une économie et une société fondées sur la connaissance. Le présent Mémoire répond au mandat assigné lors des Conseils de Lisbonne et de Feira en vue de mettre en pratique le principe de l'éducation tout au long de la vie. Il vise à lancer un débat à l'échelon européen sur une stratégie globale en la matière, tant au plan individuel qu'institutionnel, dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Intégrée dans la Stratégie européenne pour l'Emploi, le principe de l'éducation tout au long de la vie, doit être vécu comme une activité d'apprentissage utile à caractère permanent visant à améliorer la connaissance, les qualifications et la compétence. Il s'agit d'un principe régissant à la fois l'offre et la demande de formation et touchant l'ensemble de la population d'ici 10 ans. Le débat proposé dans le cadre du Mémoire sera essentiellement mené par les États membres, et de manière aussi proche que possible des citoyens. Sur la base des résultats obtenus, la Commission rédigera un rapport à l'automne 2001, dans le contexte de la méthode ouverte de coordination adoptée lors du Conseil européen de Lisbonne. Le Mémoire en lui-même constitue une base de discussion et propose une série de messages clés pouvant servir de cadre structuré au débat. Ces messages sont le fruit de l'expérience acquise au cours de l'Année européenne de l'apprentissage tout au long de la vie et des divers programmes initiés par la Commission dans ce contexte. Ils montrent qu'une stratégie complète et cohérente d'éducation et de formation tout au long de la vie en Europe devrait viser à : - garantir un accès universel et permanent aux actions d'éducation et de formation permettant l'acquisition ou le renouvellement des compétences nécessaires à une participation soutenue au sein de la société de la connaissance; - assurer un accroissement visible de l'investissement dans les ressources humaines afin de mettre la priorité sur l'atout majeur de l'Europe - sa population; - élaborer un cadre et des méthodes efficaces d'enseignement et d'apprentissage pour une offre ininterrompue d'éducation et de formation tout au long de la vie; - améliorer considérablement la façon dont sont perçus et jugés la fréquentation et les résultats des actions de formation, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle; - garantir à tous un accès aisé et performant à des informations et conseils sur les offres d'éducation dans toute l'Europe et pendant toute leur vie; - rapprocher le plus possible de l'apprenant l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie, en organisant celle-ci au sein de sa communauté, avec le soutien, si nécessaire de structures exploitant les nouvelles technologies de l'information et des communications. Le Mémoire attire également l'attention sur la nécessité de prévoir des partenariats à tous les échelons en faveur de la formation tout au long de la vie ainsi que la manière d'aider les États membres à mettre en œuvre leurs initiatives. À cet effet, diverses pistes de réflexion sont proposées, notamment la nécessité de : 1) de bâtir une société d'insertion qui offre à tous une chance égale d'accéder à un apprentissage de qualité toute la vie et dans laquelle l'offre d'éducation et de formation se fonderait sur les besoins et les exigences des individus; 2) d'adapter l'offre d'éducation et de formation ainsi que l'organisation de la vie professionnelle pour que chacun puisse se former toute sa vie durant et combiner vie professionnelle, familiale et formation; 3) d'élever le niveau général des études et des qualifications dans tous les secteurs en vue d'assurer une éducation de qualité et de veiller à ce que les connaissances acquises correspondent aux exigences des emplois et de l'organisation du travail; 4) de persuader les citoyens et leur donner les moyens d'agir plus activement dans toutes les sphères de la vie moderne, notamment dans le domaine social et politique, à tous les niveaux de la vie en collectivité, y compris à l'échelon européen.

Éducation et formation tout au long de la vie. Mémoire

2001/2088(COS) - 23/10/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Kathleen VAN BREMPT (PSE, B) tel qu'il a été établi ar la commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Éducation et formation tout au long de la vie. Mémoireandum

2001/2088(COS) - 14/02/2002

Le Conseil a procédé à un échange de vues approfondi sur la base de la communication de la Commission concernant la réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les Ministres de l'Éducation se sont exprimés sur de nombreux aspects contenus dans le document de la Commission, les Ministres de la Jeunesse se sont concentrés plus particulièrement sur l'éducation non formelle. Le Conseil a été unanime à souligner l'importance capitale que revêt l'éducation et la formation tout au long de la vie aussi bien pour l'épanouissement personnel que pour le développement professionnel des citoyens européens et pour atteindre l'objectif stratégique défini au Conseil européen de Lisbonne en 2000. Si toutes les priorités proposées par la Commission ont été jugées importantes, plusieurs États membres ont vu une valeur ajoutée européenne, en particulier dans la valorisation des connaissances et leur reconnaissance au-delà des frontières nationales. Le Président a annoncé l'intention de la Présidence d'élaborer, à partir des interventions faites, deux documents : un document de synthèse reprenant les différentes positions des États membres qui sera transmis au Conseil européen de Barcelone en mars, ainsi qu'un texte qui sera soumis au prochain Conseil Education et Jeunesse du 30 mai 2002 et qui visera des démarches ultérieures dans le domaine de l'éducation et la formation tout au long de la vie. Les Ministres de la Jeunesse sont convenus de présenter une contribution à la discussion engagée par les Ministres de l'Éducation.